Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 17/04/2024 à 12h07 Réference de l'AR : 052-215201807-20240412-2024DL050-DE Affiché le 17/04/2024 ; Certifié exécutoire le 17/04/2024



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

++++

#### Séance ordinaire du 12 avril 2024

**++++** 

**REF: 2024 / 050** 

Nombre effectif et légal des Membres du Conseil Municipal : 23

Nombre des Membres en exercice : 23

Nombre des Membres présents à la séance : 16

Nombre des votants (présents + pouvoirs) : 23

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 du mois d'avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 08 avril 2024.

<u>Présents</u>: M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. MULLER - Mme HERAULT - M. ROZE - Mme HUMBLOT - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - Mme MARQUELET - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA - Mme PATIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

### Absents excusés :

M. BOZETTI avait donné pouvoir à Mme JEAN DIT PANNEL Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLOT M. TAILLANDIER avait donné pouvoir à M. LAMBERT M. VIALANEIX avait donné pouvoir à Mme HERAULT Mme CHOMPRET avait donné pouvoir à Mme ROBERT Mme BRINGAND avait donné pouvoir à M. ROZE M. LEGENDRE avait donné pouvoir à M. OLLIVIER

<u>Absents</u> : NEANT

Mesdames HERAULT et PATIN ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'elles ont acceptées.

## OBJET: TRAVAUX CHAUFFAGE ANCIENNE ECOLE DIDEROT MERMOZ

Madame Astrid DI TULLIO adjointe au Maire, explique que le préau l'ancienne école Diderot, abrite le passage des canalisations de chauffage des toilettes et annexes de l'école Diderot; cette partie est désormais occupée par le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), qui intervient durant les vacances scolaires et les mercredis.

Toutefois, cette canalisation n'est plus en état, après avoir sans doute, subit le gel, et le chauffage n'est plus assuré.

Aussi, afin de chauffer les bâtiments, il est proposé de changer cette canalisation défectueuse, de prévoir également une isolation ; le prix proposé est de 8 315.69 € HT.

Il a été demandé une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales sur ce dossier, à hauteur de 80 % du montant HT; cette subvention sera notifiée prochainement.

# Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- **D'approuver** la présente opération,
- De solliciter toute subvention sur cette opération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce projet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour extrait conforme Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

